N° 1

SÉNAT

ANNÉE 1903

SESSION ORDINAIRE

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 janvier 1903.

ALLOCUTION

DE

M. WALLON

Président d'âge

EN PRENANT PLACE AU FAUTEUIL

MESSIEURS LES SÉNATEURS ET CHERS COLLÈGUES,

C'est toujours moi, Messieurs; malheureusement comme il m'est trop souvent arrivé, c'est encore par des paroles de deuil que je dois commencer mon discours. Dans le court intervalle qui a séparé les deux sessions, la mort nous a inopinément enlevé, à quatre jours de distance (24-28 décembre), deux de nos honorables collègues, MM. Buvignier et Garran de Balzan.

Charles Buvignier était un des vétérans de la phalange républicaine. Né à Verdun en 1823, il avait pour frère aîné Isidore Buvignier, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848. Lui-même, mis en relation par le journal *La Réforme* avec Ledru-Rollin, il avait été, après la Révolution de Février, nommé commissaire, puis sous-

préfet de Montmédy. Il quitta ces fonctions quand le prince Louis-Napoléon fut élu président de la République, et, n'ayant pas obtenu un siège à l'Assemblée législative, il revint au barreau et à la presse. Il ne pouvait pas manquer de s'élever contre le coup d'État ; condamné par la Commission mixte de la Meuse, il n'échappa à la déportation qu'en se réfugiant en Belgique. Il en revint en 1854, à la condition de rester interné à Verdun, et, quand l'amnistie lui eut restitué la plénitude de ses droits civiques, il trouva un emploi très suffisant à son activité dans le secrétariat de la Compagnie du canal de Suez. Même à la chute de l'Empire, il ne rechercha point les compensations qui lui étaient bien dues. Il refusa la préfecture de la Meuse.

On le trouve après 1870 attaché au service historique de la ville de Paris. Il s'était fait historien lui-même ; il avait pris goût à l'archéologie et avait publié des études sur la Lorraine et les Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun).

Ce fut seulement en 1881 que, cédant au vœu de ses concitoyens, il entra dans les Assemblées politiques : d'abord à la Chambre des Députés, mandat qui lui fut renouvelé en 1885, en 1889 et en 1893 ; puis au Sénat : la mort de Schœlcher, sénateur inamovible, ayant fait attribuer son siège à la Meuse, il y fut élu le 1er avril 1894 et réélu pour neuf ans le 3 janvier 1897.

Il serait trop long d'exposer ici, en détail, la part qu'il prit aux travaux des deux Assemblées, jusqu'au jour où la mort l'a frappé subitement à la veille d'une session nouvelle. L'ensemble de sa vie politique, toujours conforme à celle de Gambetta et de Jules Ferry, a été dignement retracé dans l'imposante cérémonie de ses funérailles où se trouvaient réunies, avec les sénateurs et les députés, toutes les autorités du pays : évêque, généraux, sous-préfet, fonctionnaires de tout ordre et, l'on peut dire, toute la population de Verdun.

Du beau discours de notre collègue M. Boulanger, il me suffira de citer ces mots sur sa carrière publique :

« Dans toute cette phase de son existence, Charles Buvignier s'est montré égal à lui-même, fidèle aux convictions ardentes de sa jeunesse, obstinément attaché à la République pour laquelle il avait souffert, lui demandant toutes les libertés et tous les progrès fondés sur l'ordre et sur le respect des convictions. Il avait été l'adversaire des tentatives dictatoriales qui agitèrent un instant le pays..... Il fut un mémorable exemple de l'homme politique qui traverse les révolutions sans changer de doctrine..... Cette unité de conduite n'est pas le moindre éloge dû à notre collègue vénéré. »

C'est le jour même de ces obsèques que tomba, frappé d'un coup plus terrible, notre collègue Garran de Balzan. Nous ne le savions pas atteint d'un mal incurable, en proie à de cruelles douleurs qui font que la mort est une délivrance.

Né à Saint-Maixent en 1838, il semblait appelé à jouir de toutes les faveurs de la fortune. Maire de sa commune, conseiller général des Deux-Sèvres, son élection au Sénat en 1886 et sa réélection postérieure avaient comblé son ambition de républicain. Il se rattachait à la première République par son grand-père qui avait été, dit-on, lié avec Danton. Il ne parlait lui-même du fameux tribun qu'avec enthousiasme : « Danton est le plus grand caractère de la Révolution ! » s'écriait-il au cours d'une interpellation où il était parlé de lui. Il en avait, si je puis dire, le tempérament impétueux. Il tenait de lui l'ardeur patriotique : il se souvint des volontaires de 1792, lorsqu'en 1870 il apprit que les Prussiens avaient envahi nos provinces ; il s'enrôla dans un bataillon de marche et fit campagne jusqu'à la fin. Comme Danton aussi, il aimait la liberté : il ne l'aimait pas plus, mais il l'aimait mieux que ne faisait Danton.

Il y a des amis de la liberté qui croient que leur premier devoir envers elle est de la débarrasser de ses ennemis ; ils en font si bien leur chose, ils s'identifient tellement avec elle, qu'ils tiennent pour ses ennemis leurs propres

adversaires et ne trouvent rien de plus urgent que de les abattre. On l'a vu dans les journées terribles de la première Révolution ; on l'a vu depuis, on le voit encore : ce ne sont pas les mêmes procédés, mais c'est, en action, le même principe. Garran de Balzan réprouvait cette doctrine et ces actes. Pour lui, l'essence de la liberté était d'être universelle : la liberté pour tous.

Il estimait que le vrai libéral, jaloux de sa liberté, doit commencer par respecter celle des autres. Sur ce point, il était intransigeant, jusqu'à se séparer de ceux de ses amis qui ne partageaient point sa manière de voir. Il y tenait jusqu'à se résigner à être accusé de défection quand il ne les suivait pas.

Ce fut pour lui une grande douleur, ajoutée à celles du mal dont il mourait. Plusieurs d'entre nous s'en sont bien aperçus ; et nous en avons un témoignage irrécusable dans les paroles qu'un de ses plus fidèles amis, notre collègue Théodore Girard prononça sur sa tombe :

« Jaloux de son indépendance, il revendiquait le droit d'apprécier, autrement que ses amis, certains incidents de la vie publique, sans cesser de rester fidèle à la même cause, et sans encourir cet ostracisme qui atteint, en vérité, trop facilement des hommes qui furent toujours de bons et dévoués serviteurs de la République. »

Cette peine morale, qui attrista ses derniers jours, nous rend plus douloureux encore le souvenir qu'il nous a laissé en mourant.

Et maintenant, Messieurs, je salue les collègues qui nous reviennent et souhaite la bienvenue à ceux qui nous arrivent pour la première fois. Tous, anciens et nouveaux, nous avons à cœur de conduire au mieux les affaires du pays. Sommes-nous bien dans la voie ? Vous en jugerez, Messieurs, d'après les projets de lois et les rapports qui vous seront distribués. Je vous en dirai mon sentiment par une simple allusion à une image devenue familière,

Jetez les yeux sur la jolie médaille qui est aujourd'hui dans toutes les mains.

L'éminent artiste qui a été chargé de renouveler le type des pièces d'argent de la monnaie française, a choisi pour emblème de la République une semeuse coiffée du bonnet phrygien, — le bonnet rouge des Jacobins, une République jacobine ! — République jacobine, dont la forme exquise et le geste élégant n'en remettent pas moins en mémoire les vers de notre grand fabuliste :

Voyez-vous cette main qui par les airs chemine ?
Un jour viendra, qui n'est pas loin,
Que ce qu'elle répand sera votre ruine.

C'est un commentaire que l'auteur de ce petit chef-d'œuvre ne prévoyait assurément pas. Mais vous, Messieurs, pensez-y bien, vous surtout qui semblez entièrement livrés aux soins de « la défense républicaine ». Que cette gracieuse et séduisante figure, popularisée par notre monnaie d'appoint, ne vous donne pas d'illusion ; qu'elle ne vous fasse pas oublier, qu'elle nous rappelle à tous, plus que jamais en ce temps-ci, la légende gravée sur la tranche de nos pièces de cinq francs du Consulat, du premier et du second Empire, de la monarchie de Juillet, de la seconde et de la troisième République, comme sur la tranche de la nouvelle pièce d'or de vingt francs ; légende qui est une invocation religieuse ; une invocation dans laquelle tous les Français peuvent et doivent s'unir. Et c'est aussi le vœu que je vous adresse en ouvrant la session : DIEU PROTÈGE LA FRANCE !

61071

PARIS. — IMPRIMERIE DU SÉNAT, PALAIS DU LUXEMBOURG. — P. MOUILLOT.